



Le Mandataire

Le mandataire assume **les responsabilités** suivantes :

- 1- **La tenue de la comptabilité** (sur un cahier, sous tableur ou sous le logiciel COMPTA'COOP) ainsi que la vérification des cahiers de comptabilité de classe tenus par les élèves trésoriers.
- 2- **La tenue d'un cahier de pièces justificatives :**
Des dépenses : fiches de caisse, bons de caisse, etc...
factures établies au **nom de la coopérative scolaire**.
Des recettes : listes d'élèves par classe pour chaque entrée (participation des familles, calendriers, photos, sorties,...), classées dans un cahier ou classeur, les pièces justificatives recevront un numéro d'ordre chronologique qui sera reporté colonne 1 du cahier de comptabilité OCCE.
- 3- **Le pointage des relevés** de CCP ou de compte bancaire.
- 4- **La réunion de la Commission de Contrôle des comptes** qui délivre au mandataire son quitus. Les vérificateurs aux comptes sont nommés au premier conseil d'école (parents ou enseignants n'ayant pas la signature sur le compte chèque).
- 5- **L'envoi du Compte Rendu Financier annuel** en fin d'année scolaire. Le Compte Rendu Financier de chaque classe sera intégré au Compte Rendu Financier de l'école.
- 6- **L'envoi du Compte Rendu d'Activités annuel**.
- 7- **La tenue d'un registre d'inventaire de la coopérative**.
- 8- **La tenue d'un registre des délibérations de coopérative** (décisions prises en réunion).

Rappel :

- 1- *Le Mandataire n'est pas obligatoirement le directeur ou la directrice de l'école mais il doit être enseignant de l'école.*
- 2- *Le Mandataire peut être aidé par un mandataire adjoint (signataire), par un parent pour les écritures et, selon leurs possibilités, par des élèves.*

**Formation obligatoire pour les nouveaux mandataires le 14 ou 21 octobre 2009 de 9h à 12h.
Le lieu vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera envoyée.**